

Modalités d'accueil et fonctionnement de l'école : Ferry-Nacry **du 8 juin au 4 juillet :**

- 1) Rôle des parents dans le cadre des nouvelles modalités d'accueil de l'école :
 - a) Sécurité sanitaire de l'élève et des encadrants
 - i) Obligations liées aux gestes barrières et à la distanciation physique (infographie les bons gestes à adopter joint à ce document) : Les élèves accueillis à l'école et les encadrants devront respecter scrupuleusement les gestes barrières et la distanciation physique. Ils devront se laver les mains avant de rentrer en classe, avant et après être allé aux toilettes, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, le soir avant de rentrer chez soi (du savon et un lavabo sont disponibles dans chaque classe accueillant des élèves). Si des élèves ne respectent pas ces règles de manière intentionnelle, les parents seront prévenus.
 - ii) En application de l'article 36 du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire le port d'un masque « grand public » pour les personnels est obligatoire lorsque les élèves sont présents (en maternelle, primaire, collège et lycée). Le port du masque n'est toutefois pas obligatoire pour les enseignants lorsqu'ils font cours et sont à plus d'un mètre des élèves.
 - iii) Les élèves peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes (infographie port du masque joint à ce document). Les masques seront fournis par les parents (merci de changer le masque le midi si votre enfant ne mange pas à la cantine).
 - iv) Un espace de travail sera dédié pour chaque élève et nominatif dans la classe. L'élève conservera le même emplacement tous les jours. Le partage de matériel entre élèves est interdit.
 - v) Les parents surveillent l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieur à 37,8°C pour une fréquentation de l'école), merci également de le faire passer aux toilettes avant de quitter la maison.
 - vi) Les parents ne mettent pas leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.
 - vii) Les parents expliquent et montrent l'importance des bons gestes à partir des visuels fournis par l'école et mis en ligne sur le site de l'école avec ce document.
 - viii) Les parents fournissent des mouchoirs en papier jetables.
 - ix) Le premier jour : les élèves viennent avec leur cartable et le matériel de l'école. Ils repartiront avec le cartable vide qui restera ensuite à la maison.
 - x) L'entrée des parents sera interdite jusqu'à nouvel ordre dans l'établissement.
- 2) Moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre.
 - a) Conduite à tenir pour un élève :
 - i) Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans la salle 3 de l'école permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domi-

cile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

- ii) Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
 - iii) Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
 - iv) Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
 - v) Poursuite stricte des gestes barrières, l'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.
- b) Conduite à tenir pour un adulte :
- i) Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
 - ii) Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
 - iii) Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
 - iv) Poursuite stricte des gestes barrières.

3) La procédure applicable lors de la survenue d'un cas,

- a) Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- b) La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- c) Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- d) Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- e) Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

4) Les horaires

L'école ouvrira aux horaires habituels de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 avec un accueil de 10 minutes donc à 8h20 et 13h50.

5) Les points d'accueil et de sortie des élèves

- a) Les élèves entreront tous par le grand portail côté Nacry et se dirigeront aux toilettes du rez-de-chaussée (élèves du bâtiment Nacry côté Nacry, élèves du bâtiment Ferry côté Ferry) pour se laver les mains sous la surveillance du personnel communal avant d'entrer dans les locaux.

- b) Les élèves sortiront par le grand portail côté Nacry pour les CP et par le grand portail côté Ferry pour les CM2 et enfants de personnels prioritaires.
- 6) Les récréations
- a) Les groupes d'élèves accueillis auront un temps de récréation de 20 minutes chacun (passage aux toilettes inclus) le matin. L'après-midi, les groupes auront chacun un temps de passage toilettes de 10 minutes à partir de 15h. Le premier groupe sortira à 9h20 et ces temps de récréation s'étaleront jusque 11h20 (côté Ferry) et 11h00 (côté Nacry).
 - b) Ces temps ne seront pas communs, chaque groupe sortira ou ira aux toilettes sans croiser d'autres groupes pris en charge.
 - c) Aucun jeu collectif ne sera possible pendant la récréation : pas de ballon (infographie jointe à ce document)
- 7) La circulation dans l'école
- a) Les élèves devront respecter un sens de circulation dans l'école, ils entreront par les portes situées en face des portails et sortiront par les autres portes sous le préau.
 - b) Les déplacements s'effectueront par groupe en file indienne en respectant la distanciation.
 - c) Les élèves doivent éviter de toucher les murs, les rampes d'escalier.
- 8) Calendrier et modalités d'inscription des élèves des niveaux de classe accueillis
- a) L'inscription nécessite d'avoir lu et accepté les nouvelles modalités d'accueil.
 - b) Les inscriptions pour cette première période ont eu lieu auprès des enseignants des classes qui ont transmis les demandes au directeur de l'école. Ces inscriptions sont valables jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- 9) L'accueil des élèves
- a) La capacité d'accueil a été déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.
 - b) Nous accueillerons donc 3 groupes de CP et 2 groupes de CE1 dans le bâtiment Nacry le lundi, mardi, jeudi et vendredi, 5 groupes de CM2 et 1 groupe d'enfants de personnels prioritaires dans le bâtiment Ferry le lundi et le mardi, 3 groupes de CE2 et 3 groupes de CM1 et 1 groupe d'enfants de personnels prioritaires le jeudi et le vendredi dans le bâtiment Ferry.
 - c) Un groupe ne pourra pas accueillir plus de 10 élèves.
- 10) Toutes les informations nécessaires seront mises en ligne sur le site internet de l'école : <http://ferrynacry.etab.ac-lille.fr>